

# VAE : DÉROULEMENT D'UN ENTRETIEN CONSEIL

Au cours de l'entretien conseil en VAE, le conseiller :

- Étudie la pertinence de la demande de VAE au regard du profil et du projet de la personne ;
- Apporte toutes les informations nécessaires à la mise en œuvre de la démarche.

La personne est reçue dans le cadre d'un entretien individuel, personnalisé, neutre et gratuit.

En fonction de l'interlocuteur, le conseiller VAE conduit son entretien en utilisant les techniques les plus adaptées (entretien d'explicitation, écoute active, entretien semi-directif, directif ...) et l'ensemble des outils à sa disposition.

Le conseiller déroule l'entretien conseil selon les phases suivantes :

## 1<sup>ère</sup> phase : accueil et présentation

- Introduit l'entretien en faisant repréciser la demande et/ou en la reformulant,
- Identifie le niveau de connaissance préalable du dispositif et de l'état d'avancement du projet
- Présente le rôle du conseiller en VAE et l'objectif de l'entretien,
- Présente le cadre général de la VAE : le cadre réglementaire, la philosophie et la démarche de validation.

## 2<sup>e</sup> phase : analyse

- Étudie le profil et le projet de la personne (identification des atouts et des freins),
- Analyse le parcours professionnel, cible les expériences en lien avec le projet de VAE,
- Met en relation les expériences de la personne avec les certifications identifiées,
- Sollicite si besoin, des partenaires, pour obtenir des informations complémentaires,
- Aide la personne à confronter ses compétences avec celles requises par les certifications sur la base des référentiels d'activités professionnelles.


Il s'agit à travers cette première analyse de l'expérience de dégager un domaine professionnel sur lequel portera la recherche de certification et la demande de validation.

À travers son questionnement le conseiller amène la personne à :

- Prendre du recul sur son expérience,
- Verbaliser ses activités,
- Prendre conscience de l'étendue de ses acquis.

## 3<sup>e</sup> phase : conseil

- Apporte une aide au choix de la (ou des) certification (s) la (ou les) plus pertinente (s) au regard de différents critères (mode d'évaluation, taux de recouvrement compétences acquises/requises, coût, lieu de validation, reconnaissance de la certification dans la CCN, calendriers de validation ...),
- Conseille sur des stratégies parallèles au processus de validation afin d'optimiser la réalisation du projet (stage, TRE, enquête professionnelle, recherche bibliographique, ...).

- 
- Informe sur les procédures correspondant aux certifications ciblées,
  - Informe sur les possibilités de financements,
  - Informe sur les possibilités d'être accompagné.

## 4<sup>e</sup> phase : synthèse

- Apprécie le degré d'appropriation des informations communiquées,
- Sensibilise la personne à prendre en compte l'ensemble des paramètres personnels qui pourraient influencer sur la réalisation du projet,
- Élabore avec la personne le plan d'action à mettre en œuvre.

Si à l'issue de l'entretien, tous les points nécessaires à la mise en œuvre du projet VAE n'ont pu être abordés, un second entretien est proposé à la personne.

NB : au cours de l'entretien, si la VAE ne semble pas opportune, le conseiller VAE réoriente la personne vers le (ou les) dispositif(s) plus approprié(s) à la réalisation de son projet.